

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 30 novembre 2020 à 18 hrs 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin
Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Yvan Paré
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. M Dany Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

242-11-2020

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - Protocole d'entente No 2027282 entre la Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation et la Municipalité de la Paroisse Saint-Martin - Mandat de signature pour la municipalité

4.2 - Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - Protocole d'entente No 2027283 entre la Ministre des Affaires Municipales et

de l'Habitation et la Municipalité de la Paroisse Saint-Martin -
Mandat de signature pour la municipalité

**4.3 - Entente de service entre la Municipalité de Saint-Martin et la
Paroisse St-Jean-Paul II (St-Martin) - Déneigement**

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - SUJETS À DISCUTER

243-11-2020

**4.1 - Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - Protocole
d'entente No 2027282 entre la Ministre des Affaires Municipales et
de l'Habitation et la Municipalité de la Paroisse Saint-Martin -
Mandat de signature pour la municipalité**

ATTENDU QU'il est nécessaire de mandater M Éric Giguère, maire, à signer le
protocole d'entente intervenu entre "La Ministre des Affaires Municipales et de
l'Habitation" et "La Municipalité de la Paroisse Saint-Martin" au dossier relatif à
l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme de
Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau FIMEAU (dossier No 2027282)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux, et résolu à l'unanimité
des conseillers présents de mandater M Éric Giguère, maire, à la signature du
protocole d'entente No 2027282.

ADOPTÉE

244-11-2020

**4.2 - Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - Protocole
d'entente No 2027283 entre la Ministre des Affaires Municipales et
de l'Habitation et la Municipalité de la Paroisse Saint-Martin -
Mandat de signature pour la municipalité**

ATTENDU QU'il est nécessaire de mandater M Éric Giguère, maire, à signer le
protocole d'entente intervenu entre 'La Ministre des Affaires Municipales et de
l'Habitation' et 'La Municipalité de la Paroisse Saint-Martin' au dossier relatif à l'octroi
d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme de Fonds pour
l'infrastructure municipale d'eau FIMEAU (dossier No 2027283)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin, et résolu à l'unanimité des
conseillers présents de mandater M Éric Giguère, maire, à la signature du protocole
d'entente No 2027283.

ADOPTÉE

245-11-2020

**4.3 - Entente de service entre la Municipalité de Saint-Martin et la
Paroisse St-Jean-Paul II (St-Martin) - Déneigement**

ATTENDU QUE la demande de la Paroisse St-Jean-Paul II (St-Martin) quant au
déneigement du couloir piétonnier en période hivernale;

ATTENDU l'entente de service du 26 octobre 2020 à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité
des conseillers présents;

QUE la municipalité de St-Martin sera défraiera les coûts du déneigement du couloir piétonnier en période hivernale au coût de 250.00\$ annuellement;

QUE l'entente de service prendra effet à la signature;

QUE l'entente prendra fin lorsque la Paroisse St-Jean-Paul II (St-Martin) signifiera par écrit à la Municipalité son intention de mettre fin à l'entente;

QUE la municipalité mandate M. Dany Poulin, directeur-général, à signer l'entente de service.

ADOPTÉE

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

246-11-2020

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Marcoux , et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 18 hrs 40

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Éric Giguère
Maire

Dany Poulin
Directeur général & secrétaire-trésorier